

## **INFORMATIONS POST AGE**

### **Société Advanced e-Technologies « AeTECH »**

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 mars 2026.

#### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que tous les actionnaires présents ou représentés réunissent (75,08%) du capital social ratifie en conséquence le délai et le mode de convocation de la présente réunion, qui n'entachent en rien les intérêts des actionnaires, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après examen des mesures relatives à la continuité d'exploitation de la société conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, prend acte de la décision du conseil d'administration du 06 Février 2026 et décide la continuité d'exploitation de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.